



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Jeudi 18 février 2016

DECISIONS

Arnaud MIGNARDI (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de sa citation lors de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Atlantique Stade Rochelais du 29 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, M. Arnaud MIGNARDI est suspendu pour **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Arnaud MIGNARDI avec le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 19 février 2016 inclus.

Monsieur Arnaud MIGNARDI sera donc requalifié à compter du 20 février 2016.

Jone QOVU (ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS) : A la suite de sa citation lors de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Atlantique Stade Rochelais du 29 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, M. Jone QOVU est suspendu pour **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Jone QOVU avec l'Atlantique Stade Rochelais, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 20 février 2016 inclus.

Monsieur Jone QOVU sera donc requalifié à compter du 21 février 2016.

C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN / ATLANTIQUE STADE ROCHELAIS : A l'occasion de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Atlantique Stade Rochelais du 29 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de **5 000 euros** à l'encontre des deux clubs.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Steven SETEPHANO (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de la réclamation portée à l'issue de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / F.C. Grenoble Rugby du 30 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Steven SETEPHANO.

Faka TAUMALOLO (F.C. GRENOBLE RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / F.C. Grenoble Rugby du 30 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Faka TAUMALOLO est suspendu pour **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Faka TAUMALOLO avec le F.C. Grenoble Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 20 février 2016 inclus.

Monsieur Faka TAUMALOLO sera donc requalifié à compter du 21 février 2016.

Rémi VAQUIN (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / F.C. Grenoble Rugby du 30 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Rémi VAQUIN est suspendu pour **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Rémi VAQUIN avec le S.U. Agen Lot-et-Garonne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 20 février 2016 inclus.

Monsieur Rémi VAQUIN sera donc requalifié à compter du 21 février 2016.

S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE / F.C. GRENOBLE RUGBY : A l'occasion de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / F.C. Grenoble Rugby du 30 janvier 2016, comptant pour la 14^{ème} journée de TOP 14, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée. La Commission de discipline et des règlements a prononcé une amende de **5 000 euros** à l'encontre des deux clubs.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE / AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO : A l'occasion de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / Aviron Bayonnais Rugby Pro du 28 janvier 2016, comptant pour la 17^{ème} journée de PRO D2, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée. La Commission de discipline et des règlements a prononcé :

- à l'encontre du Biarritz Olympique Pays Basque une amende de **7 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* », le club se trouvant en état de récidive ;
- à l'encontre de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro une amende de **4 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* », le club étant à l'origine de la bagarre.

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

